

## Note d'information

Note 07/10 – 2010-02-27

### Responsabilité sociétale des organisations – Le projet ISO 26000

La norme ISO 26000 « Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale des organisations » est élaborée par un Groupe de travail de l'ISO (GTRS) réunissant plus de 500 experts représentant 90 pays et une quarantaine d'organisations internationales telles que l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le Pacte Mondial, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), le « Global Reporting Initiative » (GRI)...). Le Groupe GTRS s'est réuni en session plénière 7 fois depuis sa première réunion en mars 2005 au Brésil.

Cette norme internationale ISO 26000 a pour objectif de définir et de clarifier le concept de responsabilité sociétale et de le rendre applicable à tout type d'organisation (entreprises, collectivités territoriales, syndicats, associations...). Elle repose sur deux fondamentaux qui sont, d'une part, la volonté de l'organisation d'assumer la responsabilité des impacts de ses activités et de ses décisions sur l'environnement et la société et, d'autre part, d'en rendre compte.

Elle comporte une définition de la notion de responsabilité sociétale qui est : « la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui contribue au développement durable incluant la santé et le bien-être de la société ».

Elle prend en compte les attentes des parties prenantes, respecte les lois en vigueur et est en accord avec les normes internationales de comportement. Elle est intégrée dans l'ensemble de l'organisation et mise en œuvre dans toutes ses relations.

A noter que les activités comprennent des produits, des services et des processus. Les relations correspondent aux activités de l'organisation au sein de sa sphère d'influence.

7 principes sont affichés dans le projet de Norme :

1. Reddition/ responsabilité de rendre compte
2. Transparence
3. Conduite éthique
4. Respect des intérêts des parties prenantes
5. Conformité légale
6. Respect des normes internationales de comportement
7. Respect des droits humains

7 enjeux clés sont affirmés :

1. Droits de l'Homme

2. Pratiques et relations de travail
3. Environnement
4. Bonnes pratiques des affaires
5. Questions relatives aux consommateurs
6. Engagement dans la communauté et développement
7. Gouvernance de l'organisation

En parallèle à la large représentation assurée au sein du Groupe de travail ISO 26000, des commissions « miroir » nationales ont été mises en place par les comités membres de l'ISO, parfois avec l'aide du Programme DEVCO de l'ISO pour les pays en développement. Plus largement que pour les autres projets de normes de l'ISO, elles ont associé à l'élaboration de la norme et au vote de l'ISO de multiples acteurs socio-économiques nationaux, qu'il s'agisse d'entreprises (PME et grands groupes), d'autorités publiques, d'associations de natures très variées, de syndicats d'employeurs et travailleurs, de représentants des consommateurs et des écologistes...).

Le projet de norme internationale DIS ISO 26000 vient d'être approuvé par les deux tiers des pays membres de l'ISO qui ont participé au suffrage. 86 pays ont voté lors de l'enquête réalisée par le Secrétariat Central de l'ISO du 9 septembre 2009 au 14 février 2010. C'est une participation très élevée qui illustre la mobilisation des pays pour ce thème de la responsabilité sociétale.

La communauté francophone, qui s'est mobilisée en réseau de façon efficace et solidaire pendant les 4 années d'élaboration du Projet ISO 26000, a pu exercer une influence réelle sur les travaux. Ses membres ont notamment contribué à l'établissement des versions françaises des projets successifs avec parfois certaines difficultés pour valider une traduction en français de qualité. Un travail très précis est toujours en cours au sein du réseau francophone qui devrait déboucher en mars 2010.

Elle a eu également un poids important, et c'était essentiel, dans le vote ISO avec 12 voix exprimées, 2 abstentions et 10 votes positifs.

Les pays francophones qui ont voté positivement ont ainsi exprimé leur attachement à des objectifs universels communs comme les Droits de l'Homme et le développement durable.

Toutes les observations émises lors de ce vote par les pays membres de l'ISO, seront examinées à Copenhague au Danemark du 15 au 21 mai 2010 pour aboutir au projet final de norme internationale (FDIS). Le vote final sur le FDIS se déroulera pendant une période de 2 mois durant l'été 2010, pour une publication en tant que Norme internationale vers la fin 2010.

Lorsque la Norme sera publiée, sa mise en œuvre ne pourra s'engager et se réaliser de façon concrète sans différentes initiatives nationales, régionales et internationales. On peut citer notamment :

- la nécessaire identification des organisations et programmes impliqués sur les aspects principaux de la norme ISO 26000
- la mobilisation des décideurs publics et privés partout dans le monde
- l'élaboration de documents et d'outils d'explicitation, éducation et formation
- la réalisation d'expérimentations collectives et projets pilotes

Le projet DIS ISO 26000 - 2009 est accessible sur le site du RNF : [www.lernf.org](http://www.lernf.org)